

Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2022

3 projets ont reçu les 'Trophées des Objectifs de développement durable en Luberon-Lure'



Il y a quelques semaines, la ville d'Apt a accueilli la cérémonie de revalidation de la Réserve de biosphère Luberon-Lure et la remise des Trophées des Objectifs de développement durable (ODD) durant laquelle trois porteurs de projets ont été récompensés.

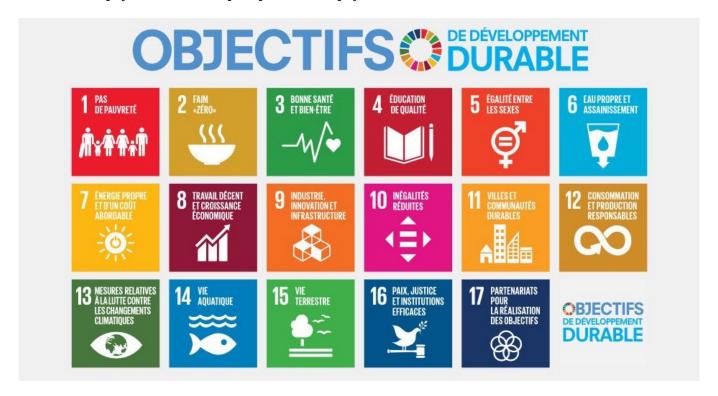
De juin à octobre 2022, le <u>Parc naturel régional du Luberon</u> a lancé ce concours dans le but d'aider des porteurs de projets à mettre en œuvre un ou plusieurs ODD dans le territoire Luberon-Lure. Les Trophées des ODD aux mairies, collectivités, collectifs de citoyens, établissements scolaires, centres sociaux, entreprises, ou encore aux associations actives sur le territoire.

Parmi les neuf projets présentés, trois ont été sélectionnés et ont reçu 1 000€ chacun. Le jury, composé d'élus et d'agents du Parc, a choisi les trois lauréats en se basant sur plusieurs critères : le lien du projet



Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2022

avec le territoire, son bénéfice pour d'autres personnes que son porteur, sa dimension participative ainsi que sa contribution à l'un des <u>17 ODD</u>. Ces derniers couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays et ont été adoptés par tous les pays membres de l'Onu en 2015.



Les lauréats

Le premier prix a été décerné à l'Association d'aide à l'autoconstruction photovoltaïque (3Apv), pour sa réalisation d'un film-tuto sur la démarche d'aide à l'autoconstruction de panneaux photovoltaïques par les particuliers. Créée en octobre 2021, l'association compte une centaine d'adhérents. Cinq installations ont déjà été réalisées pour un total de près de 50 kWc et plus d'une cinquantaine de projets sont en cours. Les actions de 3Apv entrent dans l'objectif de développement durable n°7 'Énergie propre et d'un coût abordable'.

Sylvain Burel, avec son entreprise d'arboristes-grimpeurs, a été récompensé pour sa sensibilisation à la taille responsable des arbres auprès des collectivités. « Il en va de notre responsabilité à tous, élus publics, collectivités, particuliers, de protéger les arbres, explique-t-il. Il est l'heure d'écrire une charte visant à les protéger. » Ces actions entrent dans l'objectif de développement durable n°15 'Vie terrestre'.

Le <u>centre social de Manosque</u> a également été récompensé pour son projet 'Ça roule' qui est destiné à un public âgé de 14 à 16 ans issu de quartiers prioritaires de la ville. Ce projet fait la promotion du vélo comme moyen de transport propre, et d'encourager les jeunes à utiliser la mobilité douce, tout en découvrant la région et l'environnement local, afin de les rendre autonomes et responsables de l'environnement. Ce projet entre dans l'objectif de développement durable n°4 'Éducation de qualité'.



Ecrit par Echo du Mardi le 23 novembre 2022

V.A.